

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 18 décembre 2023 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 21 Votants : 29

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 12 décembre 2023 s'est réuni le Lundi 18 décembre 2023 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, PASCAL Alain, Adjoints. FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BOULITEAU Bernard, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, FIGUEIRA Muriel, GUILBAUD Valérie, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, PERALI Valérie, DUBOURG Jean-Luc, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : MILHAC Michel, NOSMAS Karen, FIGUES Fatima, BORDERIE Sophie, BLANCHARD Stéphane, MARCHAND Emmanuelle, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, PREVOT Jérémie, HAY Florence,

Pouvoirs : de MILHAC Michel à PASCAL Alain, de NOSMAS Karen à CILLIERES Charles, de BORDERIE Sophie à HOCQUELET Joël, Maire, de BLANCHARD Stéphane à FEYRIT Jean-Claude, de ROQUES Loréline à CARUHEL Maud, de FEYRIT Pierre à CHASTAING Séverine, de BALLEREAU Marie-Catherine à DUBOURG Jean-Luc, de HAY Florence à CALZAVARA Martine,

K.30

**Budget Annexe du Parc de Stationnement Souterrain – Exercice 2023 –
Décision Modificative n°1**

L'exécution du budget annexe du parc de stationnement souterrain à ce jour rend nécessaire la modification des montants de crédits prévus initialement.
La présente décision modificative (DM) porte uniquement sur la section de fonctionnement.

Rappel des masses budgétaires :

➤ Budget Primitif 2023 :	318 733,89 €
➤ Budget de fonctionnement total voté	155 020,00 €
➤ Budget d'investissement total voté	163 712,89 €

La décision modificative n°1 s'équilibre globalement à 0,00 €.

- 1) La section de fonctionnement s'équilibre à 0,00 €, les principales modifications sont les suivantes :**

En DEPENSES

Il est procédé à une diminution de la prévision budgétaire d'un montant de 700 euros à l'article 6061 relatif aux consommations de fluides, où tous les crédits n'ont pas été utilisés, afin de compenser un dépassement du même montant à l'article 66111, correspondant au règlement des intérêts de l'emprunt. Le tableau d'amortissement de l'emprunt mis à jour fin 2022 n'a pas été pris en compte lors de la préparation budgétaire 2023.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de voter les mouvements budgétaires ci-après relatifs au Budget Annexe du Parc de Stationnement Souterrain 2023 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Libellé	Objet	Montant
	Chapitre 011 - Charges à caractère général	-700,00
Fournitures non stockables	Régularisation prévision consommation des fluides	-700,00
	Chapitre 66 - Charges financières	700,00
Intérêts réglés à l'échéance	Ajustement de frais financiers	700,00
	TOTAL	0,00

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré :**

Approuve la décision modificative n°1 au budget annexe du parc de stationnement souterrain pour l'exercice 2023, s'équilibrant à 0,00 euros en recettes et en dépenses ; ainsi qu'elle s'établit sur le document budgétaire annexé à la présente délibération ;

Approuve le détail des modifications apportées au budget tel que présenté dans le document budgétaire joint en annexe, ce dernier faisant partie intégrante de la présente délibération.

Votants : 29 - Abstention : 00 - Exprimés : 29 - Contre : 00 - Pour : 29 -
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 18 décembre 2023

Le secrétaire de séance
Alain PASCAL



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 21./12./2023
et de sa transmission au contrôle de légalité le 21./12./2023

Le Secrétaire de séance
Alain PASCAL



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

